

GERPINNES



**BULLETIN COMMUNAL
OFFICIEL DE L'ENTITÉ**



N°222

BIMESTRIEL JANVIER 2011 – FÉVRIER 2011

OFFREZ-VOUS LE TOP !

071 47 46 42

www.immosud.be



L'AGENCE IMMOBILIÈRE DU SUD CHARLEROI

IMMO SUD sprl - Route de Philippeville 457
6010 COUILLET



HANZINNE Terrain + villa 260.000 € hors TVA
Maison basse énergie à construire sur terrain plat de 6 ares 25 ca.
Projet 4 chambres mais 100% personnalisable.
Situation villageoise calme et aérée.
Egalement gros oeuvre fermé.
Autres terrains pour villa à Gerpennes, Wanfercée, Biesme sous Thuin,
Saint Gérard, Frasnes-lez-Couvin.

Autre terrain à Gerpennes pour petit immeuble à appartements.



SAINT GERARD Terrain + villa 283.000 € hors TVA
Maison basse énergie à construire sur terrain de 9 ares 17 ca
Projet 3 chambres en demi-niveau mais 100% personnalisable.
A 2 pas du centre du village et de l'Abbaye. A 17 km de Namur.
Très belle vue arrière sur la campagne et l'Abbaye.
Egalement gros oeuvre fermé.

Très belles propriétés à vendre à JONCRET, à BIESME et à SENZEILLE.
RECHERCHE D'URGENCE POUR FAMILLES EN ATTENTE.
Terrains, villas et maisons même à rénover.

VISITEZ À TARCIEFFE
NOTRE SHOW-ROOM

Route de Philippeville, 63
5651 Tarcienne
tél : 071/61 18 03
fax : 071/61 12 84

Ambiance & feu

ambianceetfeu@skynet.be

www.ambianceetfeu.be

**INSTALLATION CHAUFFAGE CENTRAL
GAZ - MAZOUT**

Réparation - Entretien - Dépannage

INSTALLATION SANITAIRE

FRANCO RICCI

Rue de Presles 59 - VILLERS-POTERIE (Gerpennes)

Tél. 071/50.36.69

LES POMPES FUNEBRES GABRIEL POSTIAU



**organisent des Funérailles
partout en Belgique et à l'étranger**

**Nous sommes
disponibles
jour et nuit**

*Notre funérarium est unique dans l'entité de Gerpennes
2 salons mortuaires - 2 salons privés
une salle de réception équipée pour 70 personnes
Accessibles aux personnes à mobilité réduite
Nous effectuons les démarches administratives
pendant et après décès*

- Montages de fleurs naturelles et artificielles de 1er choix.
- Fournitures et placement de monuments et caveaux funéraires par nos soins - devis gratuit.
- Réfection et nettoyage de vos anciennes sépultures
- Plaques, vases, jardinières, photo porcelaine couleur
- Gravure d'inscription sur la pierre bleue

- **Toilette mortuaire**
- **Embaumement**
- **Ensevelissements**

**37, rue de la Scavée
Acoz-Gerpennes**

**Tél.: 071/50.33.64 - Gsm: 0495/26.12.12
E-Mail : postiau-gabriel@hotmail.com**



SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL
DES 21 OCTOBRE ET 25 NOVEMBRE 2011

HORAIRES DES SERVICES COMMUNAUX

MEMBRES DU COLLEGE – PERMANENCES

COMMUNIQUES DU COLLEGE COMMUNAL

- Prochain bulletin communal
- Avis à la Population
- Période hivernale

LE CPAS DE GERPINNES

- Soutien à la Parentalité
- Les permanences juridiques gratuites du CPAS
- Le Taxi Social
- Candidats à l'attribution d'un logement social
- Les Aides aux personnes dans la Commune

SOCIAL

- Les Activités de la Maison de la Laïcité
- Faim et Froid
- Marché de Noël de Gerpinnes-Centre
- Opération ARC EN CIEL
- Carnet rose

TOURISME

- Wallonie – week-ends Bienvenue

SANTE

- Le CO – le tueur silencieux

SPORT

- Le Mérite Sportif

CULTURE

- Bibliobus de la Province du Hainaut
- Ateliers Théâtre de l'Amusoir
- Centre Culturel de Gerpinnes

NATURE ET ENVIRONNEMENT

- Le Magnolia
- Nos oiseaux souffrent en hiver
- Echos Gerpinnes
- Calendrier des différentes collectes de déchets ménagers (!! MODIFICATIONS)
- Dépôts volontaires au parc de recyclage (!! MODIFICATIONS)

FOLKLORE - FESTIVITES – SPECTACLES

- Revue-Spectacle et souper du Collège Saint-Augustin
- Ene Maujo pou Marie (le Cercle Dramatique L'EQUIPE)
- Dès malôjies-êfants (le Cercle Théâtral «Riyons Echène»)
- Grands-Feux
- 21^{ème} Bourse d'Echanges du Cercle Philatélique Gerpinnois

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Le Collège des Bourgmestre et Echevins, le Président du C.P.A.S., les Conseillers et les membres du personnel, sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux de bonne, sereine et fructueuse année 2011

Séance du conseil communal du 21 octobre 2010

Le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2010.

Vu les démissions de Mme Martine DELPORTE-DANNOIS et M. Joseph MARCHETTI de leur mandat de Conseiller de Police, le Conseil Communal proclame l'élection de MM. Serge QUINTART et Claude QUAIRIAUX respectivement Conseiller de Police effectif et suppléant au Conseil de Police de la Zone.

Le Conseil communal décide de modifier les budgets ordinaire et extraordinaire.

Plusieurs taxes et redevances communales sont votées par le Conseil communal.

Diverses mesures sont adoptées

en vue d'améliorer la sécurité dans certaines rues de la localité. Certaines voiries seront aménagées ou modifiées.

Le Conseil communal approuve l'acquisition de mobilier pour les salles ainsi que les cahiers spéciaux des charges portant sur « la location et l'entretien de vêtements de travail », sur « la fourniture d'isolant, de panneaux et de voliges pour l'isolation du grenier de la maison communale » et « l'achat d'outillage pour le service des travaux ».

Il approuve également les cahiers spéciaux des charges portant sur la reprise de voiries – allée Centrale et allée des Bouleaux (désignation de géomètres) et l'aménagement du parking du CPAS ainsi que ceux

portant sur le marché "Rue de la Source : égouttage PT2009-5", établis par l'IGRETEC.

L'arrêté du Gouverneur relatif à la modification du règlement de travail applicable au personnel du Centre public d'Action sociale, est porté à la connaissance des membres de l'assemblée.

A HUIS CLOS

Désignations, mises en disponibilité et réaffectations internes de membres du personnel enseignant

Séance du conseil communal du 25 novembre 2010

Séance conjointe avec le Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil entend la présentation des activités du Plan de Cohésion sociale.

Vient ensuite la présentation des services du CPAS, le rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS et l'aperçu général de la politique budgétaire pour l'année 2011.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010.

Il approuve également les modifications budgétaires des Fabriques d'Eglise Sainte-Radegonde de Villers-Poterie, Saint-Remi de Gougnies et Saint-Hubert de Loverval.

Considérant les déclarations récentes dans les médias d'un Officier supérieur de l'Armée belge au sujet du déséquilibre linguistique et communautaire au sein de l'Etat-Major de la Défense Nationale et singulièrement de la « Composante Air », le Conseil Communal décide d'interpeller le Gouvernement en affaires courantes au sujet du déséquilibre linguistique actuel au sein de l'Etat Major de la Défense Nationale, ainsi que les Présidents des partis politiques qui doivent négocier un accord de gouvernement afin qu'un retour

à l'équilibre soit assuré au cours de la prochaine législature fédérale.

Le Conseil communal approuve le contenu des points à l'ordre du jour des Assemblées générales statutaires des Intercommunales IDEG, IGH, ISPPC, IGRETEC, IPFH, IDEFIN.

Il autorise IDEFIN à souscrire des parts « R » en IDEG.

Le Conseil communal invite l'Intercommunale IGH à payer à l'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut (IPFH) la redevance de voirie due en vertu de l'article 20 du décret du 19 décembre 2002, à charge pour l'IPFH de reverser intégralement cette redevance sur le compte de la Commune.

Le Conseil communal décide de faire réaliser un rapport urbanistique et environnemental pour la ZACC « Allée Bois du Champ » à Gerpinnes-Flaches, conformément à l'article 33 du CWATUPE, dans le but de cerner les orientations les plus opportunes de la mise en œuvre de cette ZACC.

Il approuve l'acquisition de matériel de psychomotricité pour les écoles communales et de matériel pour la salle Pouleur.

Le Conseil communal approuve les cahiers des charges pour la vente de houppiers, éclaircies, taillis et charblis, ainsi que ceux relatifs aux marchés suivants :

- désignation d'un auteur de projet pour la transformation, rénovation et extension de la maison de l'école d'Hymiee en locaux scolaires,
- construction de nouveaux vestiaires - football club de Gerpinnes,
- désignation d'un auteur de projet pour réaliser une infrastructure footballistique à Lausprelle",
- cure de Gougnies : remplacement de la toiture" et "Cure de Gougnies : remplacement des châssis",
- aménagement du cimetière de Loverval",
- achat de bollards flexibles et arceaux".

Il approuve l'avenant 2 installation de chauffage du marché "Travaux d'aménagement d'un logement de transit à Villers-Poterie" ainsi que la description technique du marché "Bâtiment du STG: Rénovation électricité (phase 3)", établis par le Service travaux.

A HUIS CLOS

Désignations, écarterments, réaménagements de fonctions de membres du personnel enseignant

HÔTEL DE VILLE SERVICES ADMINISTRATIFS



11, avenue Astrid à GERPINNES – Services administratifs – Tél. : 071 / 509.000 – Fax : 071 / 509.069

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU PUBLIC

ETAT CIVIL – POPULATION – PERMIS DE CONDUIRE

Lundi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00
Mercredi : de 13h30 h à 19h00

URBANISME

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h00
Mercredi : de 13h30 h à 19h00

COMPTABILITÉ – SECRÉTARIAT ET SERVICES DIVERS

Lundi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00
Mercredi : de 13h30 à 16h00

SERVICE DES TRAVAUX

14, rue des Acec à GERPINNES – Tél. : 071 / 650.529 – Fax : 071 / 505.128

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00
et de 13h00 à 15h30

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

BUSINE Philippe, Bourgmestre

rue de l'Astia, 8 à Hymiée

Tél. 071/50.27.48 - 0473/98.90.18 – pbusine@gerpinnes.be

Police et Sécurité – Police des cimetières – Police Administrative – Etat-Civil – Population – Participation et quartiers – Développement rural – Gestion du patrimoine – Fabriques d'église et Laïcité – Culture – Relations publiques et Communication.

PERMANENCES : le mardi de 15h00 à 17h30 et le jeudi de 16h00 à 18h30 à la maison communale.

LEMAIRE Léon, Premier Echevin

rue du Blanc Tri, 9 à Gougnyes

Tél. 0473/88.21.37 – llemaire@gerpinnes.be

Finances – Fêtes et Cérémonies – Folklore – Protocole – Gestion des ressources humaines – Equipement de l'Administration.

PERMANENCES : le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00 à la maison communale **uniquement sur rendez-vous**.

STRUELENS Alain, Deuxième Echevin

rue de la Blanche Borne, 26 à Loverval

Tél. 0477/33.07.12 – astruelens@gerpinnes.be

Urbanisme et Aménagement du territoire – Politique du logement – Enseignement – Sports et plaines de jeux – Tourisme.

PERMANENCES : le 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00 et le mardi de 16h30 à 18h30 à la maison communale.

GOREZ Denis, Troisième Echevin

place d'Hymiée, 50 à Hymiée

Tél. 071/50.43.56 - 0494/60.87.15 – dgorez@gerpinnes.be

Environnement – Qualité de la vie – Agriculture – Eaux et forêts – Citoyenneté – Education civique – Associations patriotiques – Location des salles – Mobilité et sécurité routière.

PERMANENCES : le mardi de 16h00 à 18h30 à la maison communale.

MARCHETTI Joseph, Quatrième Echevin

rue du Bonbié, 1 à Joncret

Tél. 071/50.38.80 – 0478/99.13.72 – jmarchetti@gerpinnes.be

Travaux (voiries et bâtiments) – Politique de l'énergie – Gestion des Cimetières

PERMANENCES : le mardi de 15h00 à 17h30 à la maison communale.

DELPORTE Martine, Cinquième Echevin

rue du Coumagne, 35 à Gougnyes

Tél. 071/50.41.86 - 0475/86.81.15 – mdelporte@gerpinnes.be

Enfance – Jeunesse – Familles et Seniors – Plan de Cohésion Sociale – Santé – Commerce.

PERMANENCES : le mardi et jeudi uniquement sur rendez-vous à la maison communale.

LAMBERT Jacques, Président du CPAS

rue de Presles, 107 à Villers-Poterie

Tél. 071/50.38.17 – 0495/45.57.17 – jacques.lambert@publink.be

CPAS – Affaires sociales – Logement social – Emploi

PERMANENCES : au CPAS, rue des Ecoles, 31 – 6280 Acoz, le jeudi de 16h30 à 18h00.



PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL

Vous désirez faire paraître un article dans le prochain bulletin communal (voir dates ci-dessous) ? Faites-le parvenir sur support informatique ou par mail (fmottet@gerpinnes.be) accompagné de l'une ou l'autre photo avant la date limite fixée ci-dessous au secrétariat communal à l'attention de Frédéric MOTTET.

PARUTIONS	DATES LIMITES POUR LA REMISE DES TEXTES
Le 21 mars 2011	Le 14 février 2011
le 30 mai 2011	le 29 avril 2011



AVIS À LA POPULATION

Madame Michelle Vercammen, directrice de l'Ecole Communale « Les Cariotis » vous informe de la naissance d'un blog pour l'implantation d'Hymiée (<http://www.lescariotis.wordpress.com>).

De plus, elle nous demande de vous communiquer son nouveau numéro de GSM de fonction, soit le 0474/65 07 38.



PÉRIODE HIVERNALE



Le service des travaux rappelle que, par temps de gel, quelques précautions doivent être prises pour éviter certains désagréments :

- les compteurs à eau doivent être protégés du gel (par exemple : au moyen de produits isolants et/ou de câbles chauffants),
- il est interdit, par temps de gel, de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique (art. 39 du règlement de police),
- en cas de chutes de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé et rendu non glissant. Les occupants d'une habitation plurifamiliale sont tous assujettis à l'obligation imposée par le présent article (art. 40 du règlement de police).
- les sacs de sel déposés le long des voiries communales sont destinés à aider les utilisateurs de la voirie en difficulté et doivent donc servir à la collectivité. Or certains habitants s'accaparent ces sacs et les gardent dans leur garage pour leur usage personnel. Nous tenons à rappeler que pareille attitude est un manque de civisme et nous considérons qu'il s'agit tout simplement d'un vol qui peut mériter des poursuites judiciaires.

Lors des chutes de neige, si les conditions sont difficiles pour les automobilistes, elles le sont tout autant pour les véhicules chargés de répandre les produits d'épandage.

Nous demandons aux automobilistes de respecter les zones d'interdiction de stationner afin que nos services puissent avoir accès à toutes les rues notamment à l'intérieur des villages. Il est nécessaire de laisser une largeur utile de 4.00 mètres pour leurs passages. Le non-respect de ces règles pourra faire l'objet d'un procès-verbal ou d'un enlèvement aux frais du propriétaire. Lors du déneigement au moyen des lames chasse-neige, il se crée, en bord de route, des congères qui peuvent obstruer les entrées de garages, cela est indépendant de la volonté du chauffeur et ce dernier ne peut rien y changer. Cela engendre certainement des nuisances aux riverains mais c'est à ce prix que nous pouvons dégager les voiries. Nous nous en excusons et vous demandons un peu d'indulgence.

Comme il n'est pas possible d'intervenir partout en même temps, les équipes de déneigement doivent prioritairement agir sur les axes principaux (véhicules de secours, trajets des transports en commun) dans une première phase et ensuite viennent les 2^{ème} et 3^{ème} phases.

Vous pouvez consulter le circuit d'urgence de déneigement sur le site de Gerpinnes à l'adresse http://www.gerpinnes.be/images_generales/periode-hivernale

QUELQUES AUTRES RAPPELS

- Il est interdit de verser les ordures dans les corbeilles à papiers placées sur la voie publique ou sur tout autre emplacement situé sur la voie publique ou aux abords de celle-ci.
- Tout habitant est tenu de balayer ou de faire balayer les filets d'eau, au-devant de ses maisons, jardin ou propriété, longeant la voie publique.
- Nul ne pourra pousser les boues, immondes ou autres objets devant la propriété de ses voisins, dans l'égout ou dans les avaloirs. Il est tenu de les ramasser.

LA NEIGE SUR LES TROTTOIRS... PENSE À TON VOISIN !



En cette période hivernale enneigée, pourquoi ne pas penser aux personnes qui ne peuvent pas déblayer leurs trottoirs : personnes âgées, malades, seules. Alors, priez à ceux qui peuvent nettoyer : plutôt que faire des tas de neige sur le trottoir de leurs voisins ou sur la route, soyez solidaires. "Pense à ton voisin, plutôt que passe (la neige) à ton voisin".



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Depuis juin 2009 le CPAS de Gerpinnes organise, dans le cadre de son service Accueilantes, des activités destinées aux parents et aux jeunes enfants, sous l'appellation « Soutien à la parentalité ».

Ces dernières ont reçu l'appui de la Communauté française et de la Région wallonne et consistent en ateliers de massages bébés et de psychomotricité donnés soit au domicile de nos accueilantes, soit dans les maisons de village.

Pour tous renseignements, contacter les responsables du service Accueilantes :
Madame Nelly Moulou ou Madame Gaëlle Demeyer au 071/50.29.11

LES PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES DU CPAS

Les consultations ont lieu chaque premier mardi du mois, de 17 à 19 h.
Soit en 2011, les 4 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre

TAXI SOCIAL

Grâce à la collaboration entre le CPAS et le Plan de Cohésion sociale de l'Administration communale, il est maintenant possible aux citoyens gerpinnois handicapés de bénéficier d'un service de taxi social adapté aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les conditions d'utilisation sont identiques à celles du Taxi Social du CPAS, soit 2,40€ pour 8 km et 0.30€ le km supplémentaire, dans un rayon de 20 km maximum.

CANDIDATS À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL

Toute inscription antérieure doit, **SOUS PEINE DE RADIATION**, être impérativement **RENOUVELEE** chaque année entre le 1^{er} janvier et le 15 février pour les candidatures ayant plus de six mois au 31 décembre de l'année précédente.

Les permanences de la société de logement social LE LOGIS MODERNE, sont fixées le lundi, le jeudi et le vendredi de 08h30 à 11h30, allée des Saules, 4 à Monceau sur Sambre. Téléphone : 071/23 97 31.

LES BONNES NOUVELLES DU LOGEMENT À GERPINNES

La Société de Logements sociaux Le Logis Moderne a arrêté son programme d'investissement 2011. Gerpinnes n'a pas été oublié :

- Remplacement des menuiseries - Rue de la Raguette et Cité Pouleur à ACOZ
- Construction de 4 appartements et 3 maisons - Courtil Marchand à GERPINNES
- Construction de 36 logements sociaux - Courtil Marchand à GERPINNES
- Aménagement d'une voirie, 1^{re} phase - Courtil Marchand à GERPINNES
- Aménagement d'une voirie, 2^{ème} phase - Courtil Marchand à GERPINNES

LES AIDES AUX PERSONNES DANS LA COMMUNE - DOCUMENT CPAS - RENSEIGNEMENTS - 071 / 502 . 911

VOTRE SITUATION	VOS BESOINS	ORGANISME À CONTACTER	TARIF ET MODE DE PAIEMENT
BIM/OMNIO Handicap à plus de 60 % Pensionnés Enquête sociale préalable	Jardinage, tonte de pelouse, taille de haies, évacuation de déchets verts Petits dépannages domestiques	CPAS ¹ N.B. : Le CPAS utilise son propre matériel	Tarif horaire : • de 2,50€ à 9,00€
Sans importance	Repassage	CPAS ¹	Tarif : • 6,00€ ou 12,00€ la manne • 1,50€ la chemise
BIM/OMNIO Handicap à plus de 60 % Pensionnés Enquête sociale préalable	Tâches ménagères Service de maintien à domicile	CPAS ¹ Service Aide Familiale Coordination et Soins à domicile	Tarif horaire : • de 1,39€ à 7,81€
Personne de plus de 60 ans ou handicap ou maladie	Repas chauds à domicile	CPAS ¹	Prix unitaire : • de 3,00€ à 6,50€
Sans importance	Garde d'enfant	CPAS ¹ Service des Accueilantes conventionnées	En fonction des revenus des parents et des barèmes ONE (déduction fiscale)
Sans importance	Comprendre et rédiger un courrier	CPAS et ALE Ecrivain Public	Gratuit

VOTRE SITUATION	VOS BESOINS	ORGANISME À CONTACTER	TARIF ET MODE DE PAIEMENT
BIM/OMNIO Besoins Spécifiques Enquête sociale préalable	Déplacements médicaux, administratifs, alimentaires, de courtoisie dans un rayon de 20 km maximum	CPAS Taxi Social	Le coût de ce service est fixé à 2,40€ pour les trajets inférieurs ou égaux à 8 km. Les kilomètres supplémentaires seront facturés 0,30€ le km. Ce service est limité à un rayon de 20 km .
Sans importance	Garde d'enfant	Les Skirlous ²	Forfaits : • 25,00€ la journée • 18,00€ la demi-journée
Sans importance	Jardinage, pelouse, haie, Aide administrative Accompagnement Garde d'enfant Horticulture/Agriculture Petits travaux de réparation domestique	A.L.E. ³ N.B. : L'A.L.E. ne dispose pas d'outillage. Les frais de déplacements sont à charge de l'utilisateur au-delà de 5 km aller (tarif : 0,15€/km)	Chèques A.L.E. • 6,45€/h de travail (déduction fiscale de 30 à 40 %) • 5,95€/h de travail pour les personnes VIPO (non déductible) • 6,45€/h de travail pour les écoles et A.S.B.L. Droit d'inscription 7,45€ sauf VIPO
Sans importance	Répit de l'accompagnant d'une personne handicapée, âgée de moins de 65 ans	CPAS ¹ En collaboration avec les services Aides et Soins à Domicile	Tarif 6€ l'heure en journée et un forfait de 50€ par nuit.
Sans importance	Garde à domicile d'un enfant malade âgé de moins de 12 ans	CPAS ¹ En collaboration avec les services Aides et Soins à Domicile	Tarif • 6€ l'heure avec un minimum de 4 heures et un maximum de 10 heures. • 4€ l'heure à partir de la 5 ^{ème} heure.
Sans importance	Aide ménagère Nettoyage intérieur Repassage au domicile du particulier	SINET Gerpennes ⁴	Titres-Services 7,50€/h de travail (déduction fiscale de 30 %) réservé aux particuliers inscription gratuite

¹ CPAS
rue des Ecoles, 31
tél. : 071/50.29.11
fax : 071/50.22.10
du lundi au vendredi
de 08h00 à 17h00

² Les Skirlous
Maison d'enfants
rue Alfred Thiebaut, 1
tél. : 071/50.41.64
du lundi au vendredi
de 07h00 à 18h00

³ A.L.E.
rue Albert Bernard, 13
tél. : 071/33.09.59
fax : 071/65.06.44
lundi, mardi et jeudi
de 08h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
le vendredi sur rendez-vous
(fermé le mercredi : appeler 071/64.35.20)

⁴ SINET-Gerpennes
Rue Couture, 12
6120 Nalinnes
tél. : 071/50.59.26
fax : 071/50.59.34
du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30

SOCIAL

Activités de la Maison de la laïcité de l'entité de gerpennes (ancien C.L.E.F.)

ANIMATION ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LE CLUB «QUESTIONS POUR UN CHAMPION» DE CHÂTELET

Le dimanche 23 janvier à 15 heures
Quizz musical + questionnaires sur des thèmes relatifs aux institutions et aux valeurs humanistes.
Pour les membres de la M.L.E.G. et toutes personnes intéressées.
Lieu : en nos locaux Place Brasseur 3, à 6280 Loverval.

« 125 ANS DE LUTTES SOCIALES ET POLITIQUES, 67 ANS DE SÉCURITÉ SOCIALE (1944-2011) ».

Février 2011
Organisation d'une exposition citoyenne sur le thème de la Sécurité Sociale
Lieu : en nos locaux Place Brasseur 3, à Loverval.

INAUGURATION : le vendredi 04 février à 19h30 avec présentation d'une conférence sur le thème des enjeux actuels de la Sécurité Sociale en Belgique «Solidarité responsable».

Conférencier : M. Philippe BUSQUIN - Ministre d'Etat.
Exposition accessible à tous publics mais :
Animations particulières à l'intention des élèves des écoles de l'entité de Gerpennes (tous niveaux et tous réseaux).
Animations particulières pour des groupes d'adultes demandeurs.

CONFÉRENCE À THÈME LITTÉRAIRE

Le mercredi 16 mars 2011 à 19h30)
Conférencier : Jules Boulard (écrivain) présente et commente son dernier roman : «L'argile et la craie», publié aux Editions Weyrich de Neufchâteau en 2010.
Un récit passionnant aux parfums suaves du terroir ardennais en même temps qu'une étude sociale et historique pointue qui débouche sur une authentique réflexion philosophique...
Lieu : en nos locaux Place Brasseur 3, à Loverval
Informations : 071 36 46 32

FAIM ET FROID

L'Association Faim et froid Gerpennes remercie de tout cœur ceux et celles qui cet hiver encore se sont dévoués soit en organisant, en collectant ou en donnant généreusement de la nourriture ou de l'argent afin d'aider les plus démunis, lesquels habitent parfois à quelques pas de chez nous et dont nous ignorons le malheur.
Nous avons récolté plus de 3600 kg de marchandise et 1300 euros de don en porte-à-porte et aux magasins, et cela grâce à votre générosité.
Avec cela nous allons aider, avec le soutien du CPAS de Gerpennes et dans la plus grande discrétion, les personnes dans l'embarras en leur don-

nant des colis alimentaires ou en leur fournissant du combustible de chauffage.

Si vous pouvez faire don de quelques heures de votre temps, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe car nous avons besoin de collaborateurs.

Notre prochaine collecte se fera les 4, 5 et 6 mars 2011 au matin dans les magasins et le samedi 5 mars en porte-à-porte dans toutes les rues de l'entité.

Merci encore pour votre générosité.

Voici nos coordonnées: Michel SCIEUR, Association Faim et Froid Gerpennes, Rue Tour Octavienne, 4, 6280 Acoz - Tél: 071/50.42.04
Courriel: scirav@skynet.be

Pour un don en argent, compte direct 068-2410037-02. Si vous souhaitez une attestation fiscale au compte (BE41)630-0118000-10 de l'ASBL ARC EN CIEL, Rue du Bien Faire, 41 à 1170 Bruxelles avec la mention obligatoire: **Projet N°7 Gerpennes**, vous recevrez une attestation pour tous dons cumulés atteignant 30€ sur l'année civile.

Marche de Noël de Gerpinnes



Le 11 décembre dernier se tenait un Marché de Noël à Gerpinnes Centre. Le temps d'une soirée, les visiteurs ont eu le loisir de découvrir le savoir-faire des artisans locaux. Produits de bouche, articles décoratifs ou objets en tout genre s'offraient à eux.

Outre le stand des commerçants, le Conseil Consultatif de la Jeunesse fut également présent pour proposer aux passants de la soupe à l'oignon et des bouquets de gui.



L'association des commerçants avait organisé une parade de Noël. Mise sur pied en collaboration avec l'équipe du Plan de Cohésion Sociale, elle a plu aux enfants tout heureux d'apercevoir le Père Noël.

Ce dernier s'est ensuite rendu sur son trône pour accueillir les petits bouts et leur offrir quelques friandises. Le tout rehaussé par une ambiance musicale agréablement jouée par les membres de l'Harmonie royale Saint-Michel.



La générosité, ça conserve

Les 19 et 20 mars prochains, l'ASBL Arc-en-Ciel, avec le soutien de 100 000 bénévoles, récoltera des vivres non périssables en Communauté française qui seront redistribués à 372 institutions accueillant des enfants en difficulté afin de limiter leurs dépenses alimentaires et d'offrir ainsi des loisirs à leurs enfants.

Quand bon nombre d'activités sont payantes, comment les familles moins favorisées pourraient-elles en profiter? Faudrait-il se serrer la ceinture ou même s'endetter?

Non, répond l'ASBL Arc-en-Ciel. Les loisirs sont un droit et non un luxe. L'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant nous le rappelle.

C'est donc dans l'objectif d'aider les associations qui s'occupent de jeunes en difficulté qu'Arc-en-Ciel organise, pour la 57^{ème} fois, avec l'aide de milliers de bénévoles, une grande récolte de vivres non périssables en Communauté française.

Par vivres non périssables, il faut entendre tout ce qui est boîtes de conserve (légumes, fruits, viande, poisson), sucre, café, farine, riz, pâtes, biscuits, boissons, desserts, etc. Afin que les institutions puissent jouir le plus longtemps possible des vivres, il est préférable que la date de péremption soit au moins éloignée de 6 mois au jour de la collecte.

En deux jours, des tonnes de vivres sont récoltées et redistribués dans plus de 372 institutions de l'enfance. Libérées des dépenses alimentaires, les institutions peuvent ainsi réinjecter l'argent des subsides pour les loisirs et les vacances de leurs enfants.

C'était l'idée d'Arc-en-Ciel à ses débuts ; cela reste plus que jamais d'actualité aujourd'hui.

L'appel est donc lancé : les 19 et 20 mars prochains, que chacun sorte le riz, les pâtes, les biscuits, les conserves, boissons et desserts des placards ! La générosité, ça conserve !



CARNET ROSE

Jade Misson
Kenny Lange
Clara Morre
Ennio Grossi
Nathan Barbée
Corentin Estiévenart

de Gerpinnes
de Loverval
d'Acoz
de Villers-Poterie
de Gerpinnes
de Villers-Poterie

née le 1^{er} novembre 2010
né le 04 novembre 2010
née le 18 novembre 2010
né le 24 novembre 2010
né le 25 novembre 2010
né le 25 novembre 2010

Noah Estiévenart
Théo Dal
Maximilien Demulder
Margaux Moons
Mathias Jacquemin
Arsène Termont

de Villers-Poterie
de Joncret
de Gerpinnes
de Gougnyes
d'Acoz
de Loverval

né le 25 novembre 2010
né le 26 novembre 2010
né le 29 novembre 2010
née le 06 décembre 2010
né le 08 décembre 2010
née le 09 décembre 2010

TOURISME

Si nous sommes fiers de notre région, de notre commune, c'est parce que nous y sommes bien, parce qu'il fait bon y vivre.

Les 26 et 27 mars aura lieu l'opération «Wallonie, Week-ends Bienvenu», deux journées d'animations entièrement consacrées à la mise en valeur des richesses touristiques et humaines de notre commune qui se proposent d'emmener les visiteurs à la rencontre des beautés cachées de notre quotidien.

Pour faire de «Wallonie, Week-ends Bienvenu» une réussite, nous avons besoin de vous. Vous êtes épris de nature, artiste ou artisan, collection-

neur, passionné de folklore, amoureux du terroir... Vous êtes prêt à faire découvrir votre activité, à partager votre passion ?

Inscrivez-vous comme ambassadeur pour ce week-end des 26 et 27 mars 2010.

Renseignez-vous auprès de l'Echevinat du Tourisme.

Votre contact : Alain Scutenelle, 071/509.007 ou ascutenelle@gerpinnes.be



Gare au...



Qu'est-ce que le CO ?

Le CO (monoxyde de carbone) est un gaz qui ne sent pas, ne se voit pas, ne se goûte pas et ne se perçoit pas au toucher. Mais il est dangereux et on peut même en mourir. Tous les ans, plus de 3000 personnes en Belgique sont victimes d'une intoxication au CO. Tous les appareils de chauffage fonctionnant au charbon, bois, mazout, pétrole, gaz ou GPL peuvent émettre du CO ! Donc, le danger guette également chez vous à la maison.

Comment l'éviter ?

Ne jamais utiliser un appareil de chauffage, un chauffe-eau ou un chauffe-eau dans la pièce ? Dans ce cas, installer une grille de ventilation de 150 cm² ou plus et s'assurer que la pièce est toujours correctement aérée.

Prévention de la combustion
Pour brûler à air un bon foyer, faites vérifier la cheminée tous les ans !

De bons appareils de chauffage
Les appareils plus anciens consomment davantage et sont parfois dangereux !
Le brûleur est peut-être défectueux.

- Ne pas éteindre le feu d'un foyer ou d'un foyer.
 - Copier pour un appareil de chauffage pour un conduit d'évacuation des gaz de combustion.
 - Ne pas régulièrement utiliser les appareils par un système de tirage.
 - Comment reconnaître le risque d'intoxication au CO ?
 - Cherchez les symptômes suivants :
 - Maux de tête
 - Vomissements
 - Fatigue
 - Étourdissement
 - Comment reconnaître le risque d'intoxication au CO ?
 - Quelques portes et fenêtres
 - Éclairage d'appoint
 - La victime est inconsciente ? Appelez le 112
 - Déplacez la victime hors de la pièce si elle est consciente.
- Centre Antipoisons : 070 245 248

Le Mérite Sportif

Dans le but de promouvoir et d'encourager la pratique sportive, de récompenser et d'honorer ceux qui portent haut le renom et les couleurs de l'entité, la commune de Gerpinnes va décerner les distinctions suivantes :

- Prix du Mérite Sportif
- Prix de l'Espoir
- Trophée du Comitard

RÈGLEMENT DU MÉRITE SPORTIF :

Le trophée du mérite sportif ne pourra échoir au même lauréat deux années consécutives. Seules seront retenues les candidatures suivantes :

Prix du mérite sportif et prix de l'Espoir

- d'une personne faisant partie d'une équipe ou d'un club de Gerpinnes, ayant accompli dans l'année civile ou sportive écoulée, une performance sportive favorisant la renommée du sport gerpinnois ;
- d'une personne domiciliée dans l'entité de Gerpinnes ayant accompli une performance sportive pendant l'année civile ou sportive écoulée ;
- d'un club ou d'une équipe de Gerpinnes ayant accompli dans l'année civile ou sportive écoulée une performance sportive favorisant la renommée du sport gerpinnois.

Trophée du Comitard

- d'une personne ou d'un groupe de personnes faisant partie intégrante du comité d'un club sportif de l'entité.
- Les prix seront attribués sans distinction de sexe, de l'âge ou de la nationalité des candidats.

L'appel aux candidatures se fera par voie de presse et dans le bulletin communal.

Les candidatures devront être expédiées par envoi recommandé (cachet de la poste faisant foi) ou déposées contre accusé de réception à l'administration communale de Gerpinnes

La remise des distinctions aura lieu dans le courant du mois de mars.

Les clubs et sociétés de l'entité seront cordialement invités à cette cérémonie.

Les lauréats seront choisis par un Comité présidé par l'Echevin des Sports, qui n'a pas droit de vote, et comprenant en outre :

- un représentant de l'A.D.E.P.S. ;
- un représentant du S.P.J. ;
- des représentants de la presse sportive locale ou régionale.

Ces groupes de représentants disposeront chacun d'une voix.

Les votes se feront au scrutin secret.

Après ce scrutin et en cas de parité entre les candidats, ceux-ci pourront se voir attribuer conjointement le prix sollicité.

La date limite de remise des candidatures est fixée au 30 janvier 2011.

Pour toute information sur le dépôt de candidature: Echevinat des sports, 071/500.907

MÉRITES SPORTIFS DE LA COMMUNE DE GERPINNES

Fiche de dépôt de candidature

Candidature présentée par :

Le candidat se présente dans la catégorie suivante : Prix du Mérite Sportif Prix de l'Espoir Trophée du comitard

Dénomination du candidat (club ou individuel)

Club :

Individuel :

Adresse du candidat (club ou individuel)

Rue..... N° Code postal.....

Localité : Tel : Courriel :

Site Internet.....

Personne de contact : (pour renseignements complémentaires : entraîneur, président...)

Motivations de la candidature (performances,...)

Formulaire à renvoyer au plus tard le 30 janvier 2011 par envoi recommandé (cachet de la poste faisant foi) ou déposé contre accusé de réception à l'administration communale de Gerpinnes (Avenue Reine Astrid, 11).

Bibliobus de la Province du Hainaut

Chaque mois le bibliobus de la Province de Hainaut assure plusieurs arrêts dans l'entité pour prêter gratuitement des livres à la population de notre commune.

Le bibliobus vous propose des collections riches et régulièrement renouvelées pour adultes et enfants, le prêt et l'inscription entièrement gratuits et un accueil professionnel et chaleureux.

Nous serons dans l'entité de Gerpinnes les 27 janvier, 24 février, 31 mars, 12 mai, 9 juin, 8 septembre, 6 octobre, 10 novembre et 08 décembre 2011.

Acoz Cité Pouleur (de 15h10 à 15h50), Acoz rue de Moncheret (de 16h00 à 17h00), place de Joncret (de 17h45 à 18h45) et place d'Hymiee de 19h00 à 20h00)



« Un projet de théâtre en plein air au jour du solstice d'hiver...il fallait oser ! On n'a pas tous les jours 10 ans ! »

Le 21 décembre dernier, 200 personnes suivaient, des étoiles plein les yeux, les 45 comédiens des Ateliers Théâtre de L'Amusoir !

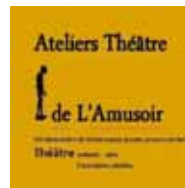
La neige, les flambeaux, les lanternes, une trêve exceptionnelle dans la météo...la magie était suspendue au dessus des rues pour emmener ce petit monde vers la Plaine de Loverval complètement enneigée au pied d'un arbre qu'on aurait dit sorti d'un tableau de Magritte...

Des bonimenteurs rassemblent les spectateurs et le spectacle commence. « C'est une histoire de froid et de neige... » Une petite marchande d'allumettes seule dans la rue à la veille de Noël. Les gens passent et personne ne la voit... On connaît tous la fin de cette histoire d'Andersen. Mais à bout de force, d'espoir, la petite marchande se voit soudain enveloppée par la chaleur de tous les comédiens qui refusent la fin de cette histoire !

Des comédiens entre 9 et 18 ans jouant dans la neige, le froid pour refuser que des gens meurent de froid dans la rue en 2010...ça s'applaudit !

Un moment de chaleur humaine intense dans un décor sublime...joli cadeau de Noël ! Chapeau bas et bravo à l'engagement et au talent de tous ces comédiens !

Avec le soutien de Monsieur Philippe Busine (échevinat de la Culture) et du Plan de Cohésion sociale de Gerpinnes.



Ateliers Théâtre de L'Amusoir
Enfants – ados (9-18 ans)
Loverval

Conçus et dirigés par Vera Bertinchamps
Renseignements et inscriptions
0476/291 046
ateliertheatredelamusoir@gmail.com

Centre culturel de Gerpinnes

Rue de Villers, 61 à Gerpinnes

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83

Adresse électronique info@gerpinnes.tv

Visitez www.gerpinnes.tv

le site Web du Centre culturel de Gerpinnes

Spectacles et expositions :

Maison de village de Lausprelle

Rue de Villers, 63 à 6280 Gerpinnes (Lausprelle)



TO SEE OR NOT TO SEE... Spectacle

Samedi 19 février 2011 à 20h00



Toréador d'images en trois dimensions, Jean-Louis Danvoye pratique le noble art des surprises. Son arène est peuplée de personnages savoureux, d'objets insolites et d'accessoires invisibles. Il y virevolte pour le plaisir d'emmener les spectateurs dans des univers loufoques en titillant leur imaginaire.

« To see or not to see » est un spectacle de sketches visuels qui s'adresse à tout public.

Interprète : Jean-Louis Danvoye

Mise en scène : Didier De Neck

Genre : spectacle familial

Entrée : 8 euros - Prévente : 7 euros

PREMIÈRE RENCONTRE DES PASSIONNÉS D'INFORMATIQUE

Workshop et bourse informatique

Samedi 26 mars 2011 de 9h à 14h

Le Centre culturel de Gerpinnes organisera pour la première fois un workshop sur l'informatique au cours duquel des professionnels et passionnés d'informatique répondront à toutes vos questions. Il sera également possible pour ceux qui le souhaitent de réserver un emplacement pour vendre ou échanger du matériel informatique. Cette activité s'inscrit dans le programme « Wallonie, Week-ends Bienvenues » de Gerpinnes



ATELIERS CRÉATIFS POUR ENFANTS DE 5 À 10 ANS

Du 7 au 11 mars 2011

« Pinceaux, couleurs et sentiments... voici le fauvisme ! »

Libérer les couleurs, les superposer, les juxtaposer, les griffonner, les entre-

mêler, leur donner une vie, un sentiment, une existence... En partant d'une forme simple, on dépose quelques couleurs pures et la magie opère...

Tarif : Premier enfant : 57 euros / Frère ou sœur : 42 euros



Inscription obligatoire



ATELIER POUR ADOS : DANSES DE LA RUE

Tous les jeudis de 17h15 à 18h45 (à l'exception des congés scolaires)

Depuis plusieurs années, le Centre culturel organise un atelier danses de la rue où les jeunes se rencontrent dans une ambiance décontractée. Cet atelier se présente sous forme de modules de manière à ce que les jeunes puissent passer du ragga au poppin, du break dance au new style, etc.

Tarif : 30 euros pour 6 cours

ATELIER DJEMBÉ

Tous les mardis de 17h30 à 19h00 (à l'exception des congés scolaires)

Envie de découvrir les rythmes africains par le biais du djembé ? Envie de dépenser son énergie, d'échanger ou tout simplement de s'amuser ? Venez partager un moment en famille, parents, enfants, ados, autour de cet instrument dans une ambiance ludique et rythmée.

En 2011, possibilité (limitée) de prêt de djembé par le Centre pour ceux qui souhaitent essayer cet atelier.

En collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de l'Administration communale de Gerpinnes. Tarif : 30 euros pour 6 cours





le magnolia

AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole
et de Petit Elevage de l'Entre-Sambre-et-Meuse.
N° agréation AA.77.717



Le printemps se profile, il faut dès maintenant planifier les travaux du jardin. Pour ce faire on peut toujours profiter des conseils donnés lors de nos conférences et soumettre les problèmes que l'on rencontrerait.

ENTREE GRATUITE - Invitation cordiale à tous. -

Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de la Région Wallonne et par la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut.

Les conférences débutent à l'heure précise.

A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle

SECTION DE GERPINNES :

à 19h30 - Maison de Village de Gerpinnes-Flaches, rue Paganetti

Le 14/01/11 - M. GODEAU - Lutte contre les ravageurs et maladies des arbres fruitiers

Le 11/02/11 - M. SAMYN - Problèmes rencontrés dans l'élevage du lapin

Le 11/03/11 - M. JOURDAIN - L'hydroculture

SECTION DE LOVERVAL : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

Le 17/01/11 - M. GODEAU - Lutte contre les ravageurs et maladies des arbres fruitiers

Le 14/02/11 - M. SAMYN - Problèmes rencontrés dans l'élevage du lapin

Le 14/03/11 - M. JOURDAIN - L'hydroculture

SECTION DE VILLERS-POTERIE- GOUGNIES :

à 19h30 - salle « Vital Milis » - Rue des Presles 81.

Le 19/01/11 - M. SAMYN - Problèmes rencontrés dans l'élevage du lapin

Le 16/02/11 - M. GODEAU - Lutte contre les ravageurs et maladies des arbres fruitiers

Le 16/03/11 - M. AUGUSTINUS - L'interculture

SECTION DE ACOZ-JONCRET : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J.Piret.

Le 24/01/11 - M. GODEAU - Lutte contre les ravageurs et maladies des arbres fruitiers

Le 21/02/11 - M. SAMYN - Problèmes rencontrés dans l'élevage du lapin

Le 21/03/11 - M. JOURDAIN - L'hydroculture

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 6 euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir. Cette cotisation donne droit à notre revue mensuelle et à des ristournes chez certains commerçants de la région.

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28.

Vous pouvez visiter notre site www.lemagnolia.info et poser vos questions sur le forum.



Nos oiseaux souffrent en hiver

Pour les oiseaux présents sur notre territoire, l'hiver est la saison la plus meurtrière. Pourtant, ils craignent moins le froid que le manque de nourriture nécessaire pour affronter les basses températures.

Voici quelques règles d'un bon nourrissage

- Nourrissez uniquement pendant les grands froids ou les pluies incessantes.
- Disposez de la nourriture matin et soir.
- Offrez des aliments variés à plusieurs endroits et à plusieurs hauteurs.
- Ne donnez pas trop à la fois, la nourriture doit disparaître en quelques heures.
- Ne proposez jamais d'aliments moisissés ou avariés.
- Protégez les graines de l'humidité et de la pluie.
- Ne donnez pas d'aliments salés ou épicés.
- Placez graines, mangeoire hors de portée des prédateurs (chats, ...).

- Changez l'eau des abreuvoirs régulièrement et n'y ajouter aucun additif
- Nettoyez régulièrement les mangeoires.

A ne pas faire !

- Quand il fait très froid, il est déconseillé de donner du pain dur aux oiseaux en raison de la présence d'eau dans ce dernier.
- Continuer à nourrir en dehors de la période de gel.
- Utiliser de l'alcool ou de l'antigel pour l'eau de boisson.
- Disposer d'un bassin d'eau trop large et (ou) trop profond.

- N'arrêtez jamais en plein froid un nourrissage commencé, les oiseaux devenus dépendants seraient condamnés !

A éviter: pain sec, noix de coco sèche, biscotte, cacahuètes salées, lait, graines de ricin et autres graines traitées après récolte.



Défi pour la Terre

La commune s'est engagée à soutenir le « Défi pour la terre » de Nicolas Hulot !

Vous pouvez en faire de même : <http://www.defipourlaterre.org> Engagez-vous, chaque geste compte !



Au bureau, j'éteins les équipements

- **Etre systématique**
Il est dommage de laisser un ordinateur en veille pendant une longue période : sa consommation est très faible mais continue. Les équipements électriques doivent être coupés lorsqu'ils ne sont pas utilisés (lumière, ordinateur, photocopieur, cafetière...) surtout la nuit et en fin de semaine.
- **Remonter à la source**
Attention : même éteints, les appareils branchés via un transformateur (ordinateurs ou téléphones portables, certains scanners, imprimantes, ...) continuent de consommer. La meilleure solution est de les brancher sur une prise avec un interrupteur que l'on prendra soin d'éteindre.
- **Le saviez-vous ?**
Une heure d'éclairage en moins par jour, c'est 50 à 100 kWh économisés par an.
Eteindre les veilles d'un ordinateur et son imprimante fait économiser 100 à 200 kWh par an.

Calendriers des différentes collectes de déchets ménagers



ATTENTION A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2011 : IMPORTANTES MODIFICATIONS DES DATES DE PASSAGE VERIFIEZ VOTRE JOUR DE PASSAGE POUR CHAQUE COLLECTE !

Des modifications importantes ont été effectuées, veuillez vous baser **uniquement** sur les dates de passages inscrites au calendrier et non pas sur les anciennes habitudes telles que, par exemple, 1^{er} mardi du mois, 2^{ème} mercredi du mois, etc.

PETIT RAPPEL

- Les collectes commencent dès 6h du matin.
- Sortez vos déchets la veille du jour du passage au plus tôt à 18 heures ou le jour même pour 6 h au plus tard.
- Veillez à déposer vos déchets de manière visible, accessible et sans gêner la circulation.
- Les collectes non terminées le jour prévu seront achevées le jour ouvrable suivant.
- En cas de travaux sur la voirie, déposez vos déchets en début de chantier.

COLLECTES HEBDOMADAIRES DES IMMONDICES

À PARTIR 1^{er} JANVIER 2011, les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au :

Mardi pour Acoz, Fromiée, Gerpinnes-Flaches, Gerpinnes-centre, Gougnies, Hymiée, Joncret, Lausprelle, Loverval, Villers-Poterie.

COLLECTES SÉLECTIVES (tous les villages de l'entité)

Les collectes sélectives se font **uniquement aux dates inscrites au calendrier** à raison :

- de deux fois par mois pour les PMC (24 fois par an)
- d'une fois par mois pour le Verre et les Papiers - Cartons (12 fois par an)

	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011
Sacs bleus PMC	10 et 24	14 et 28	14 et 28	11-23*
Papiers et cartons	10	14	14	11
Verre	10	14	14	11

* collecte le samedi pour cause de jour férié

Dépôts volontaires au parc de recyclage



NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS AUX PARCS DE RECYCLAGE !

Un nouveau système d'accès à nos parcs de recyclage va être mis en place **sur base de la carte d'identité électronique**. En pratique, dès janvier 2011, lors de chaque visite au parc de recyclage, vous devrez présenter votre carte d'identité électronique au préposé afin que celui-ci l'introduise dans le lecteur et enregistre ainsi vos apports de déchets.

Les citoyens qui ne possèderaient pas encore de carte d'identité électronique pourront toujours avoir accès aux parcs de recyclage de l'I.C.D.I. sur base de leur numéro de registre national et de leur code postal fournis par un document officiel délivré par leur administration communale (ou tout autre document officiel certifiant votre numéro de registre national et/ou de votre lieu de résidence).

Ces nouvelles mesures ont pour objectifs de contrôler et limiter les déviations d'utilisation de nos parcs de recyclage. Cela permettra en effet à l'intercommunale de contrôler les échanges, les marchandages et les falsifications constatées dans les précédents systèmes d'accès.

PLUS D'INFOS ? 0800/94.234 ou icdi.be

Le parc de recyclage de Gerpinnes est situé : Rue J.-J. Piret à Joncret.

Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17 h en semaine et de 8 à 16 h le samedi.

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture et n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité électronique !

A l'occasion des jours fériés 2011, le parc de recyclage sera fermé le 25/04/2011 et le 02/06/2011

Taxi-déchets

Service payant de ramassage à domicile (sur demande) pour certains types de déchets.
Renseignements au 071/44.06.84.

POUR PLUS D'INFOS...

- sur FOST Plus, le tri sélectif à domicile et le recyclage, surfez sur www.fostplus.be
- sur les collectes sélectives en porte-à-porte, les parcs de recyclage, la prévention et la gestion des déchets, contactez l'I.C.D.I. via le

Numéro gratuit 0800/94234 ou consultez le site Internet www.icdi.be



Spécialiste autos, motos

Tél. 071/21.56.46

Chaussée de Philippeville, 39
6120 NALINNES

Visitez notre site : www.pneus2000.be



CHAUFFAGE-SANITAIRE

INSTALLATION
ENTRETIEN
DEPANNAGE

Entreprise Karl Bremer s.p.r.l.

Bois d'Hymiee, 4
6280 Gerpinnes
Tél./Fax : 071 37 31 36
Gsm : 0475/59 98 41
www.karlbremer.be



Les annonceurs
du Bulletin communal
vous présentent
leursmeilleursvoeuxpour2011

BERZEE
Salle de repassage

Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter



GROUPE H&M

H&M
nett

Tél.: 071 61 35 11 - Fax: 071 61 39 01
GSM: 0498 160 157

Simplifiez-vous la vie avec...
Les titres-services 5,25 €/l'heure*

Grande tombola tous les trimestres.
H&M vous offre un week-end de détente
avec tirage au sort et question subsidiaire.
Règlement à votre disposition en nos bureaux

Siege social : Gougnyes
VISITEZ notre site : www.groupehm.be

* 7,50€ le titre-service, possibilité
d'une déduction fiscale jusqu'à 30%.



S.P.R.L. **DAF-TOIT**
LA TOITURE GERPINNOISE

Chemin du Roy 14 - 6280 GERPINNES
071.50.56.21 Fax 071.32.90.95

TOITURES TUILES OU ARDOISES ■ CORNICHES ZINC OU PVC
PLATES-FORMES ZINC OU DERBIGUM
CHEMINÉES-ISOLATION ■ CHÂSSIS-VOLETS

Devis gratuits
Agréé Région wallonne
Nombreuses références
... Plus de 20 ans à votre service !!

sprldaftoit@skynet.be
www.daftoit.be

GSM 0475.413.142



DÉMOUSSAGE + TRAITEMENT

Service rapide
Le numéro 1
de votre région

Notre référence :
Hôtel de ville de Gerpinnes

TRAVAUX DANS LES REGLES DE L'ART
DEVIS DANS LES 24 HEURES

«LE SAVOIR, LE SAVOIR-FAIRE
LE FAIRE SAVOIR»

PROFITEZ DES NOUVELLES PRIMES : ISOLEZ VOTRE HABITATION !!!

FOLKLORE - FESTIVITÉS- SPECTACLES

Revue-Spectacle et Souper du Collège Saint Augustin

Le 5 février 2011

A partir de 16h00 : Revue (présentation de sketches, chants et danses par nos élèves.

A partir de 18h30 : Souper annuel
menu adulte 16€, menu enfant 8€ ou plat à la carte 10 € (un régal à prix démocratique dans une ambiance musicale)

Collège Saint Augustin à Gerpennes (école secondaire)

Contact : secrétariat du collège (071/50.90.80 – secretariat_ger@st-augustin.be)



L'Equipe
CERCLE DRAMATIQUE - GERPINNES

« Ene maujo pou Marie »

Comédie en trois actes de Pol Petit
Adaptée en carolorégien par Michel Meurée
Mise en scène de Pierre Yernaux

à Gerpennes, place des Combattants – Salle communale

les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 mars et vendredi 01, samedi 02 et dimanche 03 avril 2011 (en semaine à 19h30, le dimanche à 16h30)

Réservations obligatoires

- Au café de l'Hotel de Ville (0474/519.777) – place des Combattants à Gerpennes (les 07 et 08 mars 2011)
- Ensuite au Centre Culturel de Gerpennes, rue de Villers, 61 à Lausprelle (071/501.164 ou 0475/486.126) pendant les heures de permanence à partir du 10 mars 2011)

Le Cercle theatral « Riyons èhène » présente : Dès malôjies-èfants

Comédie en 3 actes et 5 tableaux
de Michel ROBERT

Samedi 19 (19h30), dimanche 20 (17h30),
vendredi 25 (19h30) et dimanche 27 février 2011 (17h30)

À la Salle Communale des Guichoux à Joncret

Entrée : 6€

Renseignements et réservations
Gerards Léon 3, rue des Grands-Prés
6280 Joncret
Tél. : 071/50 21 41 - GSM : 0497/50 32 40

Cercle Philatélique gerpinnois 21^{ème} Bourse d'échanges

SAMEDI 12 MARS 2011 de 08h30 à 16h00

Collège Saint-Augustin,
Avenue Reine Astrid, 13
6280 GERPINNES

Timbres-poste, cartes postales, pièces de monnaie, télécartes, livres,
bandes dessinées, vieux papiers, vieux jouets, jeux de cartes, parfums...

Réservation des tables pour le 21 février 2011
au 071/50.24.36 de Jacques Basselet
(250 mètres de tables disponibles à 5€ le m, à verser
au compte 001-2038380-01) du cercle philatélique gerpinnois.

Présence de nombreux marchands.
650 entrées gratuites en 2010.

Bar – Restauration – Bière locale

Grand-Feu de Joncret

Le samedi 26 mars 2011

15h30 Rassemblement des masqués, à la salle communale,
rue des Guichoux
16h00 Départ du Cortège
20h00 Allumage du bûcher par les derniers mariés de l'année
21h00 Grand bal sono

Agenda des autres Grands-Feux de l'Entité (sous réserve de confirmation)

le 12 mars 2011	Acoz-Lausprelle
le 13 mars 2011	Gerpennes-Centre
le 19 mars 2011	Gougnyes
les 19 et 20 mars 2011	Hymiée
le 26 mars 2011	Joncret
le 02 avril 2011	Les Flaches et Fromiée
le 09 avril 2011	Villers-Poterie

BOIS DE CHAUFFAGE ET PELLETS

SAVAS sprl - VISCARDY

Rue Eglise St Lambert 72 • 5600 SURICE
Tél 082/69.90.13 • 0498/29.34.19 • Fax 082/69.93.14
www.pellets-viscardy.net • benvisca@yahoo.fr

	PELLETS E02 Résineux certifiés DIN+ Par sac de 15 kg		Bois de chauffage Chutes de sciure Chêne et hêtre de 30 cm à 1 m, sciés +/- 6 mois, livraison par camion de 14m ³ en vrac
	STERES mélanges de bois durs Secs 2 à 3 ans. Coupés à 33-40-50 cm ou 1mètre Livraison par 10 stères minimum		Bois de chauffage Rondins à refendre Chêne et hêtre de 30 cm à 1 m, sciés +/- 6 mois, livraison par camion de 14m ³ en vrac

**PROMO jusqu'au 28/02
pour les chutes de sciure
UNIQUEMENT**

OUVERTURE

Boutique N°5

Prêt-à-porter
Féminin et Acces-

PORTES OUVERTES

Samedi 12 février de 10h à 18h
Dimanche 13 février de 10h à 18h
Lundi 14 février de 13h à 18h

A cette occasion -10%*
* voir conditions en magasin

Avenue Albert 1^{er}, 5b - 6280 Gerpinnes Cen-

Funérailles DONATI

Un seul numéro 071 / 50 16 06
24h/24 – 7j/7
En cas d'absence : 0498/57.87.80

Funérarium de Gerpinnes
25, rue Albert 1^{er}

Salons mortuaires à
la disposition des familles
Toutes formalités
Incinération

Funérarium de Couillet
47, rue de Villers

Grand choix
de fleurs artificielles
fleurs naturelles
sur commande





**FOURNITURES
AUTOMOBILES
TOUTES MARQUES**

Rue du Sommet 20
5621 Hanzinelle

- Rectification culasses
- Mise sous pression à chaud
- Culasses neuves et occasions
- Pièces et joints moteurs
- Tarages injecteurs
- Alternateurs et démarreurs
- Transmissions
- Echanges standard

Tél. +32(0)71 50 25 74
Fax +32(0)71 50 47 45
rectipieces@skynet.be

Horaires : du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 18h
Le samedi de 8h30 à 12h30

- Huiles PENNZOIL
- Additifs WYNN'S
- Produits LOCTITE
- Outillages et Produits BOSCH - VALEO - HELLA
- Radiateurs - Batteries
- Pièces carrosseries
- Echappements REMUS



Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au

071/ 74 01 37
ou faxez au
071/ 71 15 76

info@regifo.be
www.regifo.be

**Votre conseillère
en communication,
Nathalie Kertermans se fera
un plaisir de vous rencontrer**
0474/19 91 51




BIJOUTERIE
Tél. 071/22.11.48

Du mardi au samedi de 9h30 à 18h non stop
Montres, bijoux de qualité, un spécialiste à votre service !
Le cadeau idéal dans une ambiance familiale.
Un bijou personnalisé dans notre atelier

**ATELIER DE FABRICATION
ET REPARATION SUR PLACE**

Au rond-point du Bultia
(Parking Planète Parfum)
Nalinnes-Bultia
www.clerebaut.be



Une entreprise à l'écoute de ses clients

sprl

Solar - eco .be

ENTREPRISE SPÉCIALISÉE
Panneaux photovoltaïques & thermiques
Pompe à chaleur - Eolienne

THIERRY GERMAUX
& RUDI TEIRLIJNCK

Avenue des Déportés 18D
5070 Fosses-la-Ville

☎ 071 713 723 - Fax: 071 774 151
info@solar-eco.be • www.solar-eco.be

LE PHOTOVOLTAÏQUE
TOUJOURS
AUSSI RENTABLE !

S.A. CENTRALE IMMOBILIERE DE COUILLET

Route de Philippeville, 383 à 6010 COUILLET

Toutes les propriétés sont visibles
sur vidéo en passant à l'agence sans
rendez-vous avant visite réelle.

Nouveau (entité de Gerpinnes)

RECHERCHE D'URGENCE POUR FAMILLES EN ATTENTE
VILLAS ENTRE 100.000 ET 500.000 EUROS OU PLUS...

Sécurité : nous demandons toujours la carte d'identité
des personnes

Facilité : grande sélection de bons candidats
(pas de visite inutile de curieux)

Vente sans affiche

Le sérieux du professionnel !

Agrégation IPI P. ROBAYE N°103971



www.immoci.be

071/ 36 02 89 - 0472/20 86 62 - Ouvert tous les jours de 9h à 18h - Vendredi de 9h à 13h

LA SA CENTRALE
IMMOBILIÈRE
SOUHAITE SES MEIL-
LEURS VŒUX POUR
L'ANNÉE
NOUVELLE À TOUS
SES CLIENTS ACTUELS
ET À VENIR.

A CETTE OCCASION UNE
EXPERTISE GRATUITE
DE VOTRE BIEN
SERA EFFECTUÉE SUR
REMISE DE CE BON.



VH VANNOX-HEATING S.P.R.L.

Rue Van Brusselt 22 - 6280 GERPINNES



- * Réalisation, installation de chauffage central et installation sanitaire
- * Entretien et dépannage toutes marques
- * Installation Energie solaire

Spécialiste
VIESMANN